

DISCOURS

DE M. LE PREMIER PRÉSIDENT DE LA CHAMBRE DES COMPTES DE PROVENCE,

Adressé à M. de Miran, porteur des ordres du Roi.

La ſageſſe des Cours Souveraines du Pays, les principes purs de cette antique Compagnie, auroient dû garantir la Provence du coup qui la frappe.

Où l'autorité parle, la liberté ſe tait ; notre proteſtation contre tout ce qui bleſſeroit nos Lois, nos Pactes,

nos Statuts, la constitution nationale, l'existence légale de la Cour de Parlement, (je ne dis pas la nôtre) nous ne la marchanderons pas plus que le malheureux Duc de Montmorency, jugé par une Commission, ne marchandât sa vie ; notre protestation, dis-je, repose dans le testament du dernier Comte de Provence, dans les Édits de tous les Rois de France, depuis Louis XI jusqu'à Louis XVI ; elle est imprimée dans tous les cœurs ; elle est enregistrée d'avance, & sans mission de notre part, dans tous les Tribunaux provinciaux. Vous l'avez lu, Monsieur, sur le front consterné du Peuple, qui se pressoit à votre passage.

